

Titre : Audit de CASA (Carrefour des services d'affaires)			
N° de mandat : 2017-04			
Type d'intervention			
Planification annuelle	☒	Vérification	Évaluation
Demande <i>ad hoc</i>	☐	Mandat ☒	☐
		Travaux spéciaux ☐	☐
Description sommaire du mandat			
Contexte Dans le contexte du Plan de pérennité, autorisé par le conseil d'administration en 2011, le Comité de vérification avait mandaté la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP) d'auditer ce projet afin de donner une assurance raisonnable de l'atteinte des objectifs. Au début de 2015, la DVIEP a adapté ses travaux d'audit afin de surveiller le processus d'acquisition du PGI. En avril 2017, le mandat de la DVIEP se poursuivra donc lors du démarrage des travaux de réalisation du projet, selon les mêmes modalités et axes d'interventions déjà entérinés par le Comité de vérification en 2013. La surveillance du projet s'effectuera en respectant les normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes et son code d'éthique, afin de fournir des constats objectifs et indépendants. Rôle et responsabilité En référence au modèle des trois lignes de maîtrise ayant trait à la gestion des risques et du contrôle, le chargé de projet de CASA assumera la responsabilité du risque opérationnel de la première ligne. La VPRHFP assurera, quant à elle, les responsabilités associées à la deuxième ligne de maîtrise en encadrant et effectuant le suivi des risques. Finalement, l'équipe de la DVIEP dédiée à la surveillance de CASA assumera la troisième ligne de maîtrise en apportant une assurance globale fondée sur son indépendance organisationnelle. Portée et objectifs du mandat Ce mandat a une double portée, soit : • Assurer la surveillance et le suivi des risques d'affaires de la Société afin de favoriser une prise de décision éclairée par la gouvernance (en cohérence avec la gestion intégrée des risques). • Auditer le projet CASA afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs du programme de transformation. Cet audit sera réalisé selon les axes d'intervention déjà approuvés par le Comité de vérification de juin 2013 (Plan de pérennité). Ces axes sont : I. La gestion de projet II. La gestion du contenu III. La gestion du changement IV. La gestion des bénéfices V. La gestion des risques du projet			

Certains travaux d'audit seront réalisés à l'aide de procédés de surveillance, alors que d'autres pourront nécessiter des mandats d'audit spécifiques. Ces derniers feront alors partie intégrante du présent mandat et seront approuvés par la présidente et chef de la direction ainsi que par le comité de vérification et de la performance.

Communications et rapports

Les communications et les rapports seront produits en fonction du calendrier, des enjeux et des besoins de la gouvernance.

Risques couverts

- Risques technologiques
- Risques opérationnels et de partenariats
- Risques stratégiques
- Risques de conformité

Réalisation du mandat

Début des travaux :	Avril 2017	Fin prévue des travaux :	2020-2021
		Communication au CVP/CTI :	2 fois par année (ou selon le calendrier)
Unités administratives responsables :	VPTI et Vice-présidences d'affaires		
Autres unités administratives concernées :	Société		
Responsable du mandat :	Martin Lapierre, CPA, CMA, CISA		
Collaborateurs :	Jean-François Huard, CPA, CA et Martin Després		
Réviseur/Directeur :	Daniel Pelletier, CPA, CA		

Approbation du mandat

_____	Date : _____
Daniel Pelletier, CPA, CA Directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes	
_____	Date : _____
Nathalie Tremblay, FCPA, FCA Présidente et chef de la direction	